

Charte d'engagement de service de la Cipav

Engagement n° 5 :
Nous déployons une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) avec des actions concrètes



Explication

Nous limitons notre impact environnemental en valorisant nos déchets, et en réduisant l'impact carbone de nos activités.

Nous favorisons l'emploi des **travailleurs handicapés**, luttons contre toutes formes de discriminations, et avons à cœur

d'optimiser le **bien-être au travail** pour nos collaborateurs. Nous sommes engagés, en tant qu'acteur économique dans une stratégie d'achat responsable et respectueuse des valeurs sociales. Le respect de nos engagements RSO est au cœur des décisions prises à la Cipav.

Témoignage



Chargée de Développement RH

Élodie BARGUIL

« La Cipav obtient un score de 94 % au titre de son index égalité femmes/hommes pour l'année 2024. Ce score témoigne de notre engagement pour une égalité réelle et durable. C'est une véritable fierté de voir nos actions se concrétiser, mais l'enjeu va bien au-delà d'un chiffre. Nous restons vigilants sur chaque aspect : depuis le recrutement, pour garantir l'équité des chances, jusqu'à la reconnaissance et la valorisation des parcours professionnels, en veillant à l'égalité salariale. »



Valeurs n° 1 & 3



**AGIR POUR
LA QUALITÉ
& RÉUSSIR
ENSEMBLE**

Notre engagement pour la qualité est au centre de nos missions, nos métiers et nos actions. Nous avons à cœur de mettre au service de nos assurés toute notre expertise et tout notre savoir-faire pour anticiper et nous adapter à leurs besoins.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous coopérons les uns avec les autres pour progresser individuellement et collectivement vers l'atteinte de nos objectifs et pour construire la Cipav de demain.

Résultats

Action n° 1

Pourcentages des marchés publics intégrant des clauses sociales et/ou environnementales

100%

2023

100%

2024

Action n° 2

Taux de personnes en situation de handicap employées à la Cipav

3,56%

2023

5,64%

2024

Témoignage de la responsable des services généraux de la Cipav :



« Fin 2021, nous avons mis en place un système de tri sélectif et de recyclage afin de donner une seconde vie aux déchets générés dans nos bureaux. Papiers, bouteilles, cannettes, déchets industriels, piles : chaque geste compte. Cet engagement, nous le portons avec conviction pour sensibiliser et impliquer l'ensemble des collaborateurs. Aujourd'hui, 70,2% des déchets sont recyclés. »

Kalina KRZYWOLAK

Rappel

Découvrez la charte d'engagement de service de la Cipav :

